

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune de ST GERVAIS SUR ROUBION  
4 – 2023 / N°2**

**SEANCE du 11 juillet 2023**

Nombre de membres en exercice : 14  
Nombre de membres présents : 11  
Nombre de suffrages exprimés : 11  
VOTES : Contre : 0 Pour : 11 Abstention : 0  
Date de la convocation : 30.06.2023

**L'an deux mil vingt-trois et le onze juillet à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ANDEOL Hervé, Maire.**

**Présents : ANDEOL Hervé, BONNET Annick, CARMICHAEL Benoit, ROUZET Christelle, VIALATTE Jacky, MANENT Corinne, ULIN Nicolas, DESPEYSSE Jocelyne, LAMBERT Daniel, VIAL Anne-Claire, LASSAGNE Cécile.**

**Absents excusés : BROCHIER Nicolas, MINDER Pascale, REBOUL Grégory**

**Objet : Sécurisation de la Route du Pont : Demande de subventions**

Le bureau expose le projet de sécurisation de la Route du Pont.

Ce dossier doit être traité en priorité car des travaux de séparation des réseaux pluviales et assainissement doivent être réalisés sur cette même route par Montélimar Agglomération en 2024.

Mme ROUZET a rencontré un maître d'œuvre qui doit faire plusieurs propositions.

Il est prévu de rencontrer M. BARJAVEL de la DDT.

Coût prévisionnel de l'opération : 21 000 € HT pour la maîtrise d'œuvre et 350 000 € HT pour les travaux.

Le bureau propose de demander des subventions au Conseil Départemental et au Conseil Régional

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Accepte** le projet de sécurisation de la Route du Pont
- **Dit** que la dépense sera prévue au BP 2024 ou 2025
- **Demande** une subvention sur les amendes de Police
- **Demande** une subvention au Conseil Départemental
- **Demande** une subvention au Conseil Régional

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

A St Gervais sur Roubion, le 29/07/2023

Le Maire  
Hervé ANDEOL

Certifiée exécutoire, compte tenu de la  
Publication le 29/07/2023  
Et de la réception en Préfecture le 29/07/2023

Le Maire